LES ÉLECTIONS PARTIELLES pour le renouvellement de la Chambre de Commerce

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant, fixant les conditions dans lesquelles auront lieu les élections pour le renouvellement partiel en 1912, de la Chambre de Commerce de Roubaix :

ARTICLE PREMIER. — L'assemblée des électeurs de la Chambre de Commerce de Roubaix et convoquée au dimanche 15 décembre 1912, à l'effet de procéder à la nomination des membres désignés au tableau ci-après :

Série sortante en 1912. — 1re catégorie (4 membres) : MM. Eugène Motte, Léon Olivier, Georges Masurel-Leclercq, Eugène Wibaux.

2e catégorie (2 membres) : MM. Voldemar Lestienne, Edouard Dechenaux.

3e catégorie (1 membre) : M. Clément Flotin.

ART. 2. — Le vote aura lieu par canton à la Mairie du chef-lieu de canton. Il sera établi, savoir : 1° Un bureau de vote unique pour les communes des trois cantons de Roubaix, à l'exception de Wattrelos ; 2° Un bureau de vote à Wattrelos pour cette commune.

ART. 3. — Chaque assemblée électorale sera présidée par le Maire ou son délégué assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents. Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire pris dans l'assemblée. Il statuera sur toutes les questions qui pourront s'élever dans le cours de l'élection.

ART. 4. — La durée de chaque scrutin sera de six heures ; il s'ouvrira à dix heures du matin et sera clos à quatre heures du soir, conformément à la loi.

ART. 5. — L'élection sera faite au scrutin de liste par catégorie.

ART. 6. — Toute candidature fera l'objet d'une déclaration à la Préfecture du Nord, cinq jours au moins avant le vote.

Les suffrages accordés à tout candidat n'ayant pas fait la déclaration n'entreront pas en compte dans le résultat du scrutin.

ART. 7. — Aucune élection n'est valable au premier tour de scrutin si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'est pas obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après, c'est-à-dire le dimanche 29 décembre 1912, également de dix heures du matin à quatre heures du soir. L'élection aura lieu alors à la majorité relative quel que soit le nombre des suffrages.

La Bande à "Fifi Volard"

La tentative de vol de la rue des Vosges
Deux arrestations

Les deux individus arrêtés lundi soir, à la suite de la tentative de cambriolage commise chez M. Gamain, rue des Vosges, et conduits au bureau de police du 1er arrondissement, ont été interrogés par M. Guiraud, commissaire de police.

Ces deux individus, ainsi que nous le disions mardi matin, ont été arrêtés par M. Henri Desmettre, préposé d'octroi, demeurant rue du Blanc-Seau, 192, à Tourcoing, qui fit preuve d'un grand courage.

IL Y A DES CAMBRIOLEURS DANS LA MAISON

M. et Mme Gamain, demeurant rue des Vosges, 17, avaient quitté leur domicile lundi soir, pour passer la soirée chez des amis ; à leur retour, un peu avant onze heures, Mme Gamain se mit en devoir d'ouvrir la porte de la rue. N'y parvenant pas, elle donna un coup d'épaule. Qu'elle ne fut pas alors sa surprise

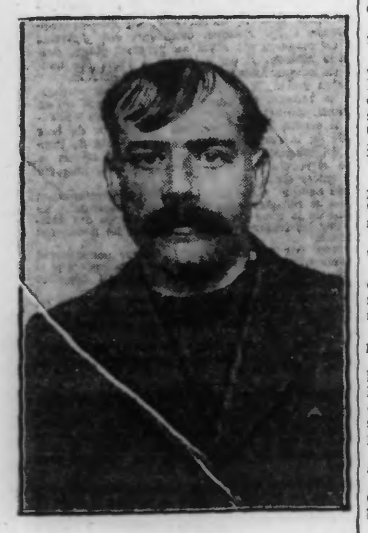

JULES LAMBRECQ

de constater qu'une partie du chambranle de la porte cédait sous la poussée et tombait à ses pieds.

Aucun doute n'était possible : des malfaiteurs devaient se trouver dans la maison. A peine, en effet, M. et Mme Gamain avaient-ils franchi le couloir d'entrée qu'ils entendirent le bruit de pas précipités.

Immédiatement, M. Gamain cria : « Au voleur ! Au secours ! » Ses appels furent entendus par un voisin, M. Henri Lapoirée. Se précipitant à sa fenêtre, le voisin aperçut dans la cour deux individus qui prenaient la fuite.

Armé de son revolver, M. Lapoirée en tira plusieurs coups dans la direction des fuyards au moment où ceux-ci tentaient d'escalader une petite barraque, afin de gagner un terrain vague qui donne accès rue du Fresnoy.

M. Henri Lapoirée informa M. Gamain de ce qui venait de se passer. Cependant les appels de M. Gamain avaient provoqué un rassemblement.

PINCES

Les cris au « voleur » et les coups de revolver avaient été perçus par M. Henri Desmettre, employé d'octroi à Tourcoing, qui se trouvait précisément dans le quartier.

Au moment où il passait rue du Fresnoy, il vit un homme qui sautait d'une palissade clôturant un terrain vague. C'était le nommé Roosbôm. Cet individu trébucha en heurtant des ronces artificielles et tomba. Il se releva bientôt.

M. Desmettre, qui avait prié quatre passants de lui prêter main-forte, s'approcha de Roosbom. Celui-ci brandit un revolver en criant : « Si quelqu'un approche je le tue ».

ARTHUR ROOSBOM

Le bandit voulut mettre sa menace à exécution. Il pressa sur la détente, mais le coup rata.

M. Desmettre qui était muni de menottes, les passa aux mains de Roosbom pour le conduire au poste de la rue Saint-Vincent.

A ce moment de nombreuses personnes revenaient du cinéma de la rue du Fresnoy, à Tourcoing. Plusieurs d'entre elles s'approchèrent du malfaiteur et voulurent le passer à tabac.

Mais, l'homme, au cours de sa chute s'était fait une entorse au pied. Il se trainait péniblement en marchant sur une jambe. Comme il ne pouvait fuir, M. Desmettre le confia à quatre « civils » qui se chargèrent de le conduire au poste. On déposa au commissariat l'arme que le courageux employé d'octroi lui avait arrachée des mains. Le revolver contenait quatre balles dont aucune n'avait été tirée, le coup destiné à M. Desmettre ayant raté.

Au moment où l'employé d'octroi, qui ignorait encore la tentative de cambriolage, remit aux mains des civils le maltaiteur, qui voulait fuir par la rue du Fresnoy, survint M. Gamain. Celui-ci le mit au courant de la désagréable visite qu'il avait reçue.

M. Desmettre tint se raisonnement : « Il est inadmissible qu'un homme seul ait tenté de s'introduire dans une maison. Il doit avoir des complices. »

Il se rendit rue des Vosges où il visita la maison de M. Ed. Gamain.

L'inspection des appartements n'amena aucune découverte. S'aidant d'une échelle, M. Desmettre grimpa sur le mur de clôture, haut d'environ trois mètres, séparant la maison visée par les cambrioleurs d'un terrain vague. Ce terrain est clôturé de trois côtés par des murs mitoyens de diverses maisons et rue des Vosges par une palissade.

Dans cette espèce de cage à fauves, l'employé d'octroi aperçut un point qui tranchait. C'était la face d'un homme, le complice du malfaiteur arrêté rue du Fresnoy.

« Ne bouge pas, cria M. Desmettre, où je tire ».

Faisant basculer l'échelle, il descendit dans ce terrain vague, où le second voleur se terrait apeuré, n'osant plus bouger et devenant même suppliant.

Les menottes furent passées autour de ses poignets.

Comme il était difficile de faire remonter l'homme par l'échelle, l'employé d'octroi pria les personnes qui stationnaient nombreuses dans la rue du Fresnoy, d'enfoncer la palissade. Après quelques minutes d'efforts, elles y parvinrent.

Le malfaiteur escorté par la foule hostile, alla rejoindre son complice au dépôt du commissariat de police du 1er arrondissement. Chemin faisant, il reçut force horions du public indigné.

M. Guiraud, commissaire de police, informé de cette belle capture, qui fait honneur à M. Desmettre et aux civils qui l'ont aidé, fit subir un interrogatoire d'identité aux deux malfaiteur. Ils ont déclaré se nommer Jules Lambrecq, frappeur, 27 ans, demeurant rue des Cinq-Voies, maison Allart, 5, à Tourcoing, et Arthur Roosbom, débardeur, 29 ans, rue Magenta. Ils ont été écroués au dépôt.

L'ENQUÊTE

Mardi matin, M. Guiraud a continué son enquête ; Jules Lambrecq, trouvé en possession de plusieurs pièces de 25 centimes en nickel, a déclaré au magistrat qu'il était tellement ivre la veille, qu'il lui était impossible de se rappeler ce qui s'était passé.

Arthur Roosbom a reconnu s'être rendu dans le jardin avec l'intention de voler des lapins domestiques, mais il a affirmé ne pas connaître Jules Lambrecq, ce qui a été également confirmé par ce dernier.

Tous deux ont été maintenus en état d'arrestation, ils seront poursuivis pour vol avec effraction. Avant leur départ pour Lille, qui a eu lieu dans l'après-midi, M. le docteur Labbe, mandé par M. Guiraud, commissaire de police, a donné les premiers soins à Arthur Roosbom, et a déclaré que la foulure qu'il portait au pied gauche n'empêchait nullement son transiert à la maison d'arrêt de Lille.

Les malandrins, qui avaient fait sauter la porte avec l'aide d'une pince-monseigneur, avaient eu le temps, avant l'arrivée de M. et Mme Gamain, de fouiller tous les meubles du rez-de-chaussée, et de jeter leur contenu sur le parquet.

Seule, une somme de quelques francs en pièces de 25 centimes a disparu ; c'est, croit-on, la monnaie trouvée en possession de Jules Lambrecq.

M. Guiraud, commissaire de police, a reçu la déposition de plusieurs personnes, notamment celles de M. et Mme Gamain, de MM. Henri Desmettre et Henri Lapoirée ; le plan des lieux a ensuite été levé.

UNE BONNE CAPTURE

Il convient de souligner de façon particulière, l'arrestation de Roosbom et de Lambrecq. Tout fait présumer que l'on se trouve présence de deux affiliés de la bande à « Fifi Volard ».

On sait, en effet, que les malandrins qui ont opéré de nombreux cambriolages en laissant après leur passage un billet signé « Fifi Volard » ne s'introduisent que dans des maisons dont les habitants sont absents.

Or, Roosbom et Lambrecq devaient supposer que M. et Mme Gamain ne se trouvaient pas chez eux. C'est pourquoi à 10 heures et demie du soir, dans une rue de la ville, où l'animation est assez grande, surtout le lundi soir, ils n'hésitèrent pas à chercher à s'introduire dans la maison du 17 de la rue des Vosges.

Depuis un certain nombre de jours, Mme Gamain constatait en se levant que, nuitamment on avait déposé des choses malpropres sur le trottoir devant son habitation. Elle s'empressait de les faire disparaître par un lavage à grande eau. Or, à l'occasion du congé de la Toussaint, M. et Mme Gamain s'étaient absentés. Les « compagnons de minuit » avaient remarqué que leur dépôt n'avait pas été enlevé. Ils crurent donc en toute sécurité que les personnes étaient en voyage. Ils décidèrent donc de s'introduire dans la maison.

M. et Mme Gamain étant rentrés, leur manœuvre avorta et tourna à leur désavantage.

La bande à « Fifi Volard » semble donc dissoute. Elle devait, d'après la police, se composer de cinq personnes. Deux malfaiteurs ont été arrêtés récemment, ainsi que nous l'avons dit, par la brigade mobile de Lille, Roosbom et Lambrecq sont allés les rejoindre à la maison d'arrêt.

Le cinquième individu ne pourra plus opérer seul. Et en attendant qu'il puisse reconstituer une bande, il y a des chances qu'il tombe entre les mains de la police. Celle-ci possède, en effet, le signalement détaillé d'un individu qui a été vu rôdant rue des Vosges au moment où se perpétrait la tentative de cambriolage. Son arrestation n'est plus, paraît-il, qu'une question de temps.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

LA BATAILLE DE DENAIN PAR LE CAPITAINE SAUTAI

Ce soir aura lieu, à l'amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels, une conférence du capitaine Sautai sur la *Bataille de Denain, en 1712.*

Le récit de cette journée mémorable, dont les conséquences furent si heureuses pour notre pays, attirera tous ceux qui ne sont pas indifférents aux gestes héroïques de nos ancêtres.

Les jeunes gens de 16 à 18 ans sont spécialement invités à entendre le capitaine Sautai.

La conférence sera illustrée de projections et des plans de la batailles seront distribués à l'entrée.

Le drame de la rue de Soubise

M. Gobert, juge d'instruction, recevra incessamment le dossier concernant l'horrible crime de la rue de Soubise, à Roubaix.

Les Vols dans les Magasins

UNE ARRESTATION, RUE DE LANNOY

Un vol audacieux a été commis dans l'après-midi de mardi, vers cinq heures, chez M. Pollet, marchand de beurre et œufs, rue de Lannoy, 100 et 102.

Un individu se présenta dans le magasin et demanda si un gamin du nom de Duhamel n'était pas venu chercher du beurre. Il lui fut répondu que cet enfant était venu, mais était parti depuis longtemps déjà. L'homme profita d'un moment d'inattention pour faire main-basse sur un saucisson. Il partit sans être inquiété.

Quelques instants plus tard, cet homme qui devait rôder rue de Lannoy, remarqua que personne ne se trouvait dans le magasin de M. Pollet. Il ouvrit précipitamment la porte et s'empara d'un jambon valant une quinzaine de francs.

D'une pièce attenante, une des personnes de la maison avait aperçu le geste du voleur. Elle donna l'alarme.

Des passants se mirent à la poursuite du malfaiteur qui fut bientôt arrêté et conduit au poste de police voisin, place Sainte-Elisabeth.

Interrogé par M. Faisant, commissaire de police, il a déclaré se nommer Henri Berger, âgé de 29 ans, rattacheur, né à Wignelies (Nord) et demeurant en logement rue des Longues-Haies, *non loin de la rue Dupleix.*

Berger, qui d'après ses dires n'a pas encore subi de condamnations sera déféré au Parquet, aujourd'hui, mercredi.

Mort d'un soldat colonial en congé de convalescence

Mardi matin est décédé à l'hôpital de la Fraternité, où il avait été admis samedi, M. Albert Harinkoucke, soldat au 2e régiment d'artillerie coloniale.

M. Harinkoucke, orphelin, s'était engagé à 20 ans, au 21e régiment de dragons, à Saint-Omer. Ses classes terminées, il demanda et obtint la faveur de servir au 2e régiment de spahis, en Algérie.

Après un stage dans ce régiment de cavalerie, il contracta un rengagement au 2e régiment d'artillerie coloniale. Il fut détaché au Maroc et fit campagne dans la région occidentale de l'empire chérifien. Il était, en dernier lieu, au camp de Tiflet.

Mais la maladie atteignit notre jeune et vaillant concitoyen. Il contracta la fièvre et revint à Roubaix en congé de convalescence chez un de ses oncles qui habite rue d'Italie, et chez son frère, rue Fabert, 6.

La fièvre paludéenne le terrassa ces jours derniers. Il fut contraint de se faire admettre

M. ALBERT HARINKOUCKE

à l'établissement hospitalier de l'avenue Julien-Lagache où il vient de mourir à l'âge de 25 ans.

Les funérailles du soldat Harinkoucke seront célébrées jeudi après-midi, à 3 heures, en l'église du Saint-Rédempteur.

L'assemblée à l'hôpital à deux heures et demie.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Sophie Ruffelet, fille de M. et Mme Justin Ruffelet, avec notre distingué confrère, M. Georges Lenoir, avocat, défenseur devant le Conseil de guerre de l'ex-capitaine Magniez, et rédacteur en chef du « Courrier du Pas-de-Calais. »

UNE CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE A L'ÉGLISE SAINT-MARTIN. — Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche prochain, à midi aura lieu la cérémonie commémorative que feront célébrer à l'église Saint-Martin, la société de secours aux blessés militaires de terre et de mer, la Société Nationale du Souvenir Français et l'Union des Sociétés Patriotiques Militaires.

La Société des Anciens Soldats Musiciens Français prêtera son concours à cette belle cérémonie.

CONFERENCE DE M. DELSAUX. — Le mercredi 6 novembre prochain, à 8 h. 1/4, à la Maison des Œuvres de la rue Lesueur, M. le chanoine Delsaux donnera une conférence avec projections sur un sujet des plus intéressants : « Comment se fait, et comment se propage un journal ». Les hommes sont plus spécialement invités ; les dames et jeunes filles cependant seront admises.

DANS LA GYMNASTIQUE. — Constitution définitive de la Fédération des Sociétés de gymnastique S. A. C. des cantons de Roubaix-Tourcoing-Lannoy. — Cette Fédération a été constituée d'une façon définitive au cours d'une dernière réunion. Son but, nos lecteurs le connaissent déjà : « L'encouragement et la pratique régulière des sports de plein air. »

Elle aura son siège au n° 8 de la rue du Grand-Chemin et son conseil d'administration sera, pour la saison 1912-1913, composé comme suit : Administrateur délégué, M. J. Desruelles ; secrétaire, M. Germain fils ; trésorier, M. Vandebogaerd ; chef de matériel, M. J. Vroman ; commissaires de presse, MM. Suquet, Lernould ; membres, MM. P. Debeurne et Dubois ; président de la commission technique, M. Van Holland.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Une manifestation de sympathie a eu lieu mardi matin en l'honneur de M. Georges Lehoucq au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Dès l'arrivée de M. Georges Lehoucq à l'usine, boulevard de Beaurepaire, le personnel, employés et ouvriers, au nombre de 150 environ, s'est réuni dans les bureaux. Le directeur de l'établissement, M. Charles Labite, s'est fait l'interprète de tous pour féliciter en un discours approprié à la circonstance, le nouveau chevalier, constatant la marche ascendante de la maison due à la grande initiative de M. Lehoucq et à son intelligence. Il constate également le bonheur que cette nomination si bien méritée a apporté à tous.

Un superbe bronze d'art accompagné d'une magnifique gerbe de fleurs est offert à M. Georges Lehoucq.

M. Lehoucq très touché de ces marques de sympathie a remercié son personnel en quelques mots bien sentis. Malgré les honneurs qui peuvent lui être décernés, a-t-il dit, il se trouve toujours très heureux dans son usine parmi ses ouvriers et employés, qu'il considère comme ses dévoués collaborateurs.

ASSOCIATION DES MÈRES CHRÉTIENNES. — On nous prie de dire que la convocation à la messe des Mères Chrétiennes du mercredi 6 novembre, à Notre-Dame, porte par erreur l'heure de 9 heures et demie. La messe a lieu à 9 heures comme d'habitude.

RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS. — Par arrêté en date du 4 novembre placardé en ville, M. le Préfet du Nord fixe les conditions dans lesquelles devra s'effectuer le recensement des pigeons voyageurs au 1er janvier 1913.

Un avis de la Mairie de Roubaix paraîtra ultérieurement à cet effet.

POUR L'ARBRE DE NOEL. — Le Comité de l'Arbre de Noël a reçu du « 34 Club » de Roubaix la somme de vingt francs pour l'œuvre.

PIANOS. — Vente et location des meilleures marques. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-4

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE ET DE RETRAITE L'AVENIR DU PROLÉTARIAT, a tenu son assemblée mensuelle, chez M. Sailly, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Leghis, entouré des membres du Comité. Au cours de cette réunion, M. le président a informé les sociétaires, que le dixième tirage des primes d'amortissement, aurait lieu dans le courant du présent mois, au siège central à Paris. Il y aura six lots de 100 francs pour la section de Roubaix. M. le président s'est dit heureux de constater la marche prospère de la section roubaisienne, qui ne compte pas moins de 422 parts souscrites. Le nombre total des parts souscrites à ce jour, atteint le chiffre de 198.365.

ACHETEZ votre BONNETERIE d'HIVER A la Ville de Roubaix, 33bis, r. Lannoy. 1064

UN CHEVAL EMBALLÉ. — Mardi matin, vers dix heures, le cheval de M. Tapis, marchand de beurre, rue de Lannoy, stationnait rue Jouffroy, sous la surveillance d'un gardien.

Tout à coup, au moment où le gardien s'y attendait le moins, le cheval s'échappa et dans une course folle prit la direction de la rue Montgolfier.

M. Georges Bataille, boucher, rue Montgolfier, se jeta résolument à la tête du cheval et parvint à le maîtriser après avoir été traîné sur une assez grande longueur. Le cheval, dans sa course, avait brisé l'un des brancards et l'un de ses traits.

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.—Paul Facq-Hilst, 10, rue Royale, LILLE. Ateliers, rue Daudin, 6-8-10-12. 1358-1

UN MANDAT D'EXTRADITION. — En vertu d'un mandat d'extradition émanant du gouvernement belge, les agents de sûreté Dhalluin et Dal ont arrêté lundi soir, un peu avant huit heures, un ouvrier horticole Jules Ghesquière, né à Saint-Michel (Belgique), le 22 janvier 1886, demeurant rue de la Gare, 28.

Cet individu qui a été condamné par la cour d'appel de Gand le 2 avril 1909, à deux ans de prison et à une amende de 100 francs pour coups et blessures volontaires a été écroué au dépôt en attendant qu'il soit remis entre les mains des autorités de son pays.

CORSET PARISIEN « Le Prodigieux », le seul qui donne à la silhouette féminine un cachet de haute élégance. Le Prodigieux est à la portée de toutes les bourses : **corset-réclame à 3.95.** A Roubaix : Mon Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue; à Tourcoing, Maison Carette-Duhamel, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 39719

POLICE DES CARNIS. — La cabaretière Emma Pollefeyt, demeurant rue de Sébastopol, 44, qui avait logé Pierre Derudder, âgé de 31 ans, soldat déserteur du 23e régiment colonial en garnison à Paris, arrêté lundi après-midi, rue Sainte-Elisabeth, a été l'objet d'un procès-verbal pour ne pas l'avoir inscrit sur son registre.

VOYEZ NOS PEIGNOIRS DEPUIS 2.95 « Aux Sœurs de Charité », 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 39796

LA CHARRETTE A CHIENS. — Quatre chiens ont été capturés dans la journée d'hier et mis en fourrière.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort dans sa 67e année, de M. Félix-Fidèle-Joseph Leroux, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, veuf de Dame Marie Corman, décédé le 3 novembre 1912, en son domicile, rue Saint-Antoine, 58, Roubaix.

Ses funérailles auront lieu le jeudi 7 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. 3979d

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la Compagnie du Gaz, Florent Vanderdouc t, 50 ans, chauffeur, 17, rue de Lille, à Flers, s'est blessé à la figure en débouchant un tuyau ; quelques jours de repos, docteur Barroyer. — Chez MM. Setnaeve et Dubocage, un tourneur, Jules Delacroix, 19 ans, demeurant au Petit-Lannoy, en filetant un outil, s'est coupé au petit doigt de la main gauche : 10 jours de repos, docteur Coubronne.

WASQUEHAL

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la filature du Nord, un électricien, Edouard Remy, 40 ans, rue de Croix, à Wasquehal, était monté sur une caisse vide, quand une planche céda sous son poids et l'ouvrier tomba sur une autre caisse, se blessant à la poitrine : 12 jours de repos, docteur Demoulin.

LANNOY
TOUFFLERS

VACCINATIONS. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les séances de vaccination et de revaccination sont ainsi fixées : 1° aujourd'hui, mercredi, 6 novembre, de 3 à 5 heures, pour les jeunes enfants âgés de plus de 3 mois et non encore vaccinés, ainsi que pour la revaccination des enfants âgés de plus de 10 ans, non encore revaccinés ; 2° mercredi 13 novembre, pour les jeunes gens âgés de plus de 20 ans, les filles, de 6 à 7 heures ; les garçons, de 7 à 8 heures du soir.

» Toutes ces vaccinations et revaccinations sont faites gratuitement, mais sont obligatoires pour tous les habitants, dans leur première, leur onzième et leur vingt et unième année.

» Des contraventions seront relevées contre les absents. Les séances ont lieu à la mairie ».

LYS

CHUTE MALHEUREUSE. — Chez M. Clovis Poullet, tanneur, un ouvrier, M. Léon Delrue, 35 ans, domicilé rue de Leers, a contracté une entorse au pied droit en tombant dans un fossé accidentellement. M. le docteur Wartel a prévu pour M. Delrue une incapacité temporaire de travail.

LEERS

VACCINATIONS. — Aujourd'hui mercredi, de 7 à 8 h. 1/2 du soir, M. le docteur Phalempin procédera, à la Mairie, à la revaccination des jeunes gens, garçons et filles, nés en 1892, ou plus âgés n'ayant pas été revaccinés une seconde fois.

Demain jeudi, de 2 h. à 4 h., vaccination des enfants âgés de 3 mois à 1 an ou plus âgés n'ayant pas encore été vaccinés et revaccination des enfants nés en 1902 ou plus âgés n'ayant pas encore été revaccinés.

Mercredi 13 novembre et jeudi 14 novembre, aux mêmes heures que ci-dessus, constatation des résultats.

ASCQ

MARIAGE. — On annonce le prochain mariage de Mlle Marthe Dupire, fille de M. et Mme Joseph Dupire-Marchand, d'Ascq, avec M. Cyrille Prévost, cultivateur à Anstaing.

WILLEMS

L'INSTALLATION DU TÉLÉPHONE A LA MAIRIE. — Depuis quelques jours déjà, un poste téléphonique a été placé à la mairie de Willems. Il n'est pas besoin que nous insistions sur les avantages de ce moyen de communication rapide, qui sont connus de tous.

DAMET, BUFFEREAU et Cie Tous travaux Comptoirs. 56, Rue de Rivoli, Paris
Succursale : 78 bis, Bd de la Liberté, à LILLE
41, rue de la Régence, Bruxelles. 1385

CYSOING

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE. — Les prix sont restés les mêmes que ceux de la semaine précédente. Le beurre se vend 1 fr. 40 ou 1 fr. 50 la livre ; les œufs, 5 fr. les 26.

ÉLECTRICITÉ
MAUCŒUR & VIEL, Marcel VIEL, Successr
119, rue Nationale, LILLE
Lustres, appliques, potiches, luminaire, Grand choix en magasin. 39842

WATTRELOS

Un cambriolage chez M. François Cousart
CONSEILLER MUNICIPAL RUE DE L'INDUSTRIE

Dans la soirée de dimanche, vers 8 heures du soir, des cambrioleurs mettant à profit l'absence de M. François Cousart, se sont introduits dans l'habitation de ce dernier, rue de l'Industrie.

Après avoir renversé les meubles et essayé inutilement de forcer le coffre-fort, les cambrioleurs sont partis en emportant une chaîne de montre en or d'une valeur de 200 francs et un revolver.

En rentrant chez lui vers dix heures du soir, M. Cousart s'aperçut du passage des voleurs. Il en informa lundi matin, à la première heure, M. le commissaire de police Caillet, qui se rendit aussitôt sur les lieux.

Après une enquête habilement menée dans le voisinage, M. Caillet acquit la certitude que l'un des voleurs était un sieur Emile Delcroix, 29 ans, garçon brasseur, demeurant rue de la Longue-Chemise, 56, à Roubaix, qui avait été vu en compagnie de deux autres individus rôdant dans les environs de la maison de M. Cousart.

L'enquête a établi également que Delcroix était sorti toute la journée de dimanche en compagnie de son beau-frère, Théophile Depagie, dit Jean, 33 ans, débardeur, demeurant à Roubaix, rue de la Brasserie, 13, avec qui il s'était rendu un peu avant l'heure du cambriolage dans un estaminet tenu par M. Gahide, cabaretier, rue des Dragons, à Wattrelos.

M. Caillet, après avoir fait procéder à l'arrestation des deux beaux-frères, a comparé les semelles de leurs souliers avec les empreintes du pas trouvées dans le jardin de M. Cousart, et il a constaté que celles de Depagie correspondaient tout à fait avec les dites empreintes.

Malgré les présomptions réunies contre eux, les individus interrogés ont nié.

M. Caillet les a fait conduire au Parquet de Lille, à la disposition de M. le Procureur de la République.

LES RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — On nous communique l'avis suivant :

« Aux termes de l'article 25 de l'instruction ministérielle du 16 janvier 1911, les dossiers des demandes d'allocations journalières en faveur des familles des hommes de la réserve et de l'armée territoriale qui, au moment de leur convocation, remplissent effectivement les devoirs de soutien de famille, et appelés à accomplir une période d'exercices en 1913, devront parvenir à la préfecture avant le 25 décembre prochain.

» Conséquemment, les réservistes et territoriaux qui doivent accomplir une période d'exercices en 1913 et qui remplissent effectivement les devoirs de soutien de famille, doivent sans retard se présenter à la mairie (secrétariat) pour faire leur demande d'allocation journalière et fournir tous renseignements utiles en vue de la constitution du dossier et de l'instruction de la demande.

» Ils devront se munir : 1° de la carte-postale-avis ; 2° d'un relevé des contributions payées par la famille et certifié par le percepteur, 6, rue du Grand-Chemin, à Roubaix ; 3° des livrets militaire et de mariage ».

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Morio et Morival, de Roubaix-gauche, ont arrêté au hameau du Crétinier, à Wattrelos, dans la matinée du 5 courant, un nommé Morel Jules, 30 ans, tisserand à Frévent (Pas-

---

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX du mercredi 6 novembre 1912

N° 21.

La Neige sur les Pas

PARNEMY BORDEAUX

L'amour même ne l'avait pas rendu plus heureux : comme une femme s'enorgueillit d'entendre le premier appel de la vie qu'elle a donnée dans la douleur, il venait de surprendre le premier frémissement de l'âme qu'il avait rachetée, et il faisait bon marché, pour cette minute inoubliable, de toutes les misères écoulées.

Cette même paix où tout son être se dilatait, s'épanouissait, il était si assuré d'en voir le reflet dans les yeux de sa femme ! Se penchant, il ne vit que le pauvre visage tuméfié, sans beauté et sans expression, car les paupières de la malade s'étaient refermées. Et ce pauvre visage sans expression et sans beauté, il le regarda avec une dilection particulière. Il aurait aimé en baiser les plaies, mais quand les cœurs se touchent aucune caresse n'y pourrait rien ajouter. Après quelques instants il s'étonna de ces paupières obstinément closes, puis il eut peur qu'elles ne se rouvrissent pas.

— Thérèse, appela-t-il.

Il rouvrit les yeux, les grands yeux tout [illegible] et maintenant pâlis,

comme il avait désiré de les voir. Sans une phrase, sans un mot, sans un geste, leur union se renouait par delà l'amour et la mort. Et c'était très bien ainsi.

Cependant elle ne bougeait pas, elle se taisait. Il se rendit compte de l'ébranlement trop violent que, dans sa faiblesse, elle avait ressenti, et ce fut lui qui voulut se faire pardonner, comme s'il avait été brutal :

— Comme tu dois être fatiguée ! Veux-tu que je te laisse ? Je reviendrai plus tard. Ou bien veux-tu que je reste là dans un coin, immobile ?

— Oh ! non, mon ami, ce n'est pas de la fatigue. Je ne puis pas te dire... Je suis bien, je suis si bien.

Il se contenta de poser la main sur son front, au-dessus du bandeau.

— Ils t'ont coupé les cheveux, tes beaux cheveux.

— Il a bien fallu.

Cherchant ce qui pouvait lui donner le plus de réconfort, il demanda :

— Veux-tu que j'aille chercher Juliette ?

— Oh ! oui, va la chercher... Juliette... il y a si longtemps... A-t-elle grandi ?

Et plus bas :

— Se souvient-elle de moi ?

— Elle a parlé de toi tout à l'heure.

— Est-ce possible ? Sait-elle que je suis ici ?

— Pas encore. Je vais la préparer. Elle doit être vers le petit lac, avec madame Acher, ou vers le chenil. Elle a toujours aimé les chiens.

— C'est vrai. Va vite.

— Faut-il rappeler la religieuse pendant mon absence.

— Oh ! je n'ai besoin de rien. De rien, puisque tu es là. De rien que de ma petite.

Sa « petite » lui faisait tendre les bras hors du lit. Il vit cette agitation.

— Un peu de patience, Thérèse, je reviens avec elle.

Il sortit de la chambre et, quand il se retrouva dans le corridor, il s'étonna de la légèreté de son pas, du plaisir même de sa marche et de sa respiration. Sa joie le portait. C'était comme s'il avait franchi les abîmes de la vie humaine pour atteindre une autre contrée où les lois de la pesanteur ne sont plus les mêmes, et qu'habite ce bonheur éternellement convoité de tous et dont la face est inconnue. Il lui avait suffi de s'abandonner à son cœur pour être débarrassé de toute amertume, pour connaître un état comparable à cet état de grâce où les croyant se sentent en contact direct avec Dieu.

Au bout du couloir il croisa le père Dornaz qui ne s'était pas beaucoup éloigné et qui posa sur lui son regard habile à sonder les pensées.

— Vous abandonnez déjà votre malade, dit le prieur, presque en souriant.

— Elle n'a besoin de personne. Elle attend sa fille que je vais chercher.

— C'est juste. Allez, mon ami.

Et le religieux, s'effaçant, le laissa passer.

Le soleil avait reparu, conviant les touristes la promenade. Dans l'hospice presque vide, Marc ne rencontra personne qui pût le renseigner. A tout hasard, il prit le chemin qu'il avait parcouru le matin, du côté de l'Italie. Au bord du lac, Juliette, surveillée par sa gouvernante, assistait à la leçon que le père Sonnier donnait aux chiens. Il y avait là cinq ou six élèves, au pelage fauve et blanc, attentifs, le nez en l'air, suivant des yeux le moindre geste du professeur qui, la barrette sur la tête, exposait un cas difficile. L'eau, noire habituellement, brillait de mille étincelles, ajoutait à la clarté de l'horizon, sympathisait avec la neige des pentes qui servaient de gradins et de parois au cirque. L'enfant s'intéressait à cette classe en plein vent plus qu'à ses propres cours de la Muette. Elle s'était accrochée des deux mains au plus grand des chiens qui, probablement diplômé, était dispensé de la répétition. Ses petits doigts se perdaient dans l'épaisse laine. De temps à autre, elle empoignait à pleins bras la grosse tête, et, pendant que Mme Acher ne la voyait pas, lui appliquait un bon baiser sur le museau. La tête ne bronchait pas, ne bougeait pas, se laissait manier comme un objet sans défense, comme si elle craignait d'effaroucher par le moindre mouvement sa nouvelle amie ; mais quand celle-ci, distraite, se retirait d'elle, alors elle se rapprochait, elle se frottait à la robe, elle sollicitait une caresse.

Marc, après avoir contemplé ce tableau un instant, appela sa fille qui protesta :

— Oh ! papa, ce n'est pas fini !

Mais le père Sonnier, plus perspicace que ne l'eût révélé sa charpente de colosse de la montagne, rassembla sa meute :

— Nous rentrons, mademoiselle. C'est l'heure de la soupe pour ces messieurs.

— Déjà ! Alors je veux encore embrasser Barry.

— On n'embrasse pas les animaux, observa Mme Acher qui essaya de s'interposer.

Mais l'enfant posait déjà ses lèvres sur le sillon blanc du front, entre les deux taches fauves

— Ça y est.

— Pourquoi désobéis-tu ? demanda Marc mollement.

Elle montra le chien qui rejoignait le groupe de ses frères :

— Il a sauvé la dame.

— Quelle dame ?

— Celle de l'accident.

Ainsi l'enfant, sans rien savoir, célébrait-elle à sa façon le salut de sa mère.

Marc l'emmena très vite, et pendant que la gouvernante les suivait, le souffle court, perdant du terrain, bientôt hors de la portée de leurs voix, il courbait sa taille vers Juliette pour être plus près d'elle et lui confiait en hâte :

— Aurais-tu envie de revoir maman ?

Peut-être eût-il dû ménager davantage cette sensibilité qui pliait au moindre choc comme une mince tige sous le vent. Déjà il s'adressait des reproches, mais la petite ne manifesta aucune surprise, aucun émoi, et se contenta de répondre d'un air capable :

— Je savais bien qu'on la retrouverait ici.

— Ah ! fit Marc étonné, comment le savais-tu ?

— Oh ! tout ce long voyage avec moi. Et puis, le papa de Sylvie qui m'a parlé d'elle. Alors, je l'avait dit à Mme Acher.

Depuis la veille, cette imagination de huit ans travaillait, s'élançait d'instinct dans la direction de la vérité. Et se détachant de la main paternelle, aussi fière d'avoir raison que ravie du grand événement prévu, Juliette se retourna pour annoncer triomphalement à sa gouvernante :

— Madame, madame, maman est là.

L'annonce de cette bonne nouvelle lui conférait par surcroît une auréole d'infaillibilité ; comment ne pas s'en servir aussitôt ?

Marc eût préféré garder on secret un peu de temps encore, tandis que Mme Acher, mal prépar